

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2020

Le dix-sept juin deux mille vingt, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Sulpice de Faleyrens, en séance extraordinaire, sous la présidence de Monsieur Yvan DUMONTEUIL, Maire.

Date de convocation : 12 juin 2020

Nombre de conseillers : 15

Nombre de présents : 15

Nombre de conseillers ayant donné procuration : 0

Nombre de votants : 15

Etaient présents :

M. DUMONTEUIL, Maire,

M. GADRAT, Mme CAMUT, M. DEBART, Mme XANS, Adjoints,

M. DEBAUD, Mme FAVARETTO, Mme GUILLOT, M. LUCAS, M. ROSSIGNOL, M. SABRE, Mme SAINTE-LUCE, Mme SERVANT, M. STACHOWICZ, Mme TRIBAUDEAU (arrivée au niveau du point 2 : signatures du Maire)

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Mme XANS est désignée secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mai 2020

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du procès-verbal de sa précédente séance et en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité de ses membres présents, le procès-verbal de la séance du 27 mai 2020.

Signatures du Maire par délégation

M. le Maire présente les décisions qu'il a été amené à prendre entre le 15 mars, jour des élections municipales et le 27 mai, date de l'installation du Conseil Municipal, du Maire et des Adjoints, afin d'assurer, pendant la crise sanitaire, le fonctionnement des services municipaux et le suivi de dossiers urgents :

- Exonération du loyer du cabinet de kinésithérapie pour les mois d'avril, mai et juin 2020, pour un montant total de 6 166,6 €
- Avenant n°1 au marché de travaux d'extension du cabinet de kinésithérapie : signature de l'avenant au lot 4 (plâtrerie – entreprise Lasserre) : - 655,36 € HT
- Avenant n°2 au marché de travaux d'aménagement des abords de l'église et du cimetière : lot unique avec l'entreprise CMR, annulation de l'avenant n° 1 d'un montant de - 1 474,80 € par un avenant n°2 de + 1 474,80 €, rétablissant le marché à son montant initial
- Signatures de bons de commande d'investissement avant le vote du budget (montants TTC) :

Outillage service technique	FOUSSIER	1850,18 €
Tondeuse gazon électrique	PELLENC	1583,4 €
Travaux cabinet médical	DELBOS DIDIER	2139,6 €

	ABCS	2 985,23 €
	Signaux Girod	1 088,88 €
Travaux cabinet kiné	CAMBURET	12682,8 €
	PHILIPPE	
Logement école	ABCS	948,48 €
Electricité cabinet médical	WILL'ELEC	22 878,53 €

- Primes de type CIA (Complément Indemnitaire Annuel) versées en mai à une partie du personnel communal alors que la délibération n° 11/12/2017-003 du 11 décembre 2017 relative au RIFSEEP, et particulièrement au CIA, prévoit uniquement un versement en fin d'année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, entérine, à l'unanimité de ses membres présents, les décisions prises par M. le Maire et présentées ci-dessus.

Affectation du résultat 2019

Le Conseil Municipal est appelé à revalider l'affectation du résultat 2019.

Section d'investissement

Recettes budgétisées	1 554 539,62 €
Recettes réalisées	791 277,08 €
Dépenses budgétisées	1 554 539,62 €
Dépenses réalisées	959 654,53 €
Résultat de l'exercice	-168 377,45 €
Résultat 2018 reporté	21 878,97 €
Résultat de clôture 2019	-146 498,48 €
RI : Restes à réaliser 2019 :	330 918,87 €
DI : Restes à réaliser 2019	516 505,55 €
Solde RAR 2019 :	-185 586,68 €
Besoin de financement	-332 085,16 €

Section de fonctionnement

Recettes budgétisées	1 612 058,00 €
Recettes réalisées	1 349 094,11 €
Dépenses budgétisées	1 604 172,00 €
Dépenses réalisées	1 010 571,51 €
Résultat de l'exercice	338 522,60 €
Résultat 2018 reporté	303 039,93 €
Résultat d'exécution au 16/11	641 562,53 €

Affectation de la section de fonctionnement

En couverture du besoin réel de la SI (R 1068)	-332 085,16 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (R002)	309 477,37 €

Investissement D001

-146 498,48 €

Investissement R1068

332 085,16 €

Fonctionnement R002

309 477,37 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide, à l'unanimité de ses membres présents, cette affectation du résultat 2019, qui annule la délibération n° 13/03/2020-5 du 13 mars 2020.

Taxes locales 2020

Vu les travaux de la Commission des finances en date du 10 juin 2020, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité de ses membres présents, les taux d'imposition suivants pour les taxes locales 2020, sur la base d'un maintien des taux de 2019 :

Taxe foncier bâti	26,22 %
Taxe foncier non bâti	56,59 %

Par ailleurs, il prend acte que la refonte de la fiscalité directe locale implique dès 2020 un gel du taux de taxe d'habitation au niveau de celui de 2019 avec un produit prévisionnel de 228 228 €

Subventions 2020

Le Conseil Municipal est appelé à voter le montant des subventions aux associations pour 2020.

Suite aux travaux de la commission des finances du 10 juin 2020, il est proposé d'allouer les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS DE Saint Sulpice de Faleyrens	2020
ATELIER DE PATCHWORK	100 €
ACCA	2 500 €
DANSE PLAISIR SPECTACLE	1 000 €
FAMILLES RURALES	1 000 €
COMITE DES FETES	1 500 €
ETOILE D'ARGENT	1 000 €
GYMNASTIQUE -VOLONTAIRE	1 000 €
ST SULPICE JEUNESSE FOOT	2 000 €
TENNIS CLUB	1 100 €
UNC	500 €
UNISSON DES POLYSSONS	6 000 €
APERPI	150 €
AD ASTRA	2 500 €
ASS DES COMMERCANTS	1 000 €
SANDA BOXING CLUB	1 000 €

Le 10/07/2020

Application Ignée E.Leclerc

21_DR-033-213304801-20200710-DELIBE10072

LES LOISIRS	500 €
TOTAL	22 850 €

ASSOCIATIONS extérieures

	<u>2020</u>
JSP Branne St Emilion	200,00 €
Juridiction de St Emilion (4€/habitant)	5 512,00 €
Total	5 712,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote, à l'unanimité de ses membres présents, les montants de subventions 2020 aux associations, tels que définis ci-dessus.

Budget 2020

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le projet de budget 2020, dont les axes ont été travaillés en Commission des finances le 10 juin 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote au chapitre en section de fonctionnement et, au chapitre et par opération en section d'investissement, par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le budget 2020 qui s'équilibre ainsi :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 566 692,00 €	1 566 692,00 €
Investissement	1 247 674,00 €	1 247 674,00 €

Demande de FDAVC

Monsieur le Maire expose que le Fonds Départemental d'Aide à la Voirie Communale (FDAVC) est une subvention du Conseil Départemental de la Gironde envers les communes et les communautés de communes pour la rénovation de la voirie communale ou intercommunale et l'enfouissement des réseaux téléphoniques dans le cadre de convention avec Orange.

La subvention prévisible au titre du Fonds Départemental d'Aide à la Voirie Communale est calculée sur la base de 35% du coût HT des travaux plafonné à 25 000 € H, pondérée par le coefficient de solidarité, soit 0,94 pour Saint Sulpice de Faleyrens.

M. le Maire sollicite d'autorisation de déposer une demande d'aide pour les travaux de voirie inscrits au budget 2020, sur la base précitée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité de ses membres présents, Monsieur le Maire à déposer une demande de FDAVC auprès du Conseil Départemental de la Gironde, selon le plan de financement suivant :

Dépenses : Travaux de voirie 2020**Recettes**

	<i>HT</i>	<i>TTC</i>		
Pas de l'Ane à Grésole	6 795,00 €	8 154,00 €	Conseil Départemental	8 225,00 €
VC 346	5 845,00 €	7 014,00 €		
VC 36 - Lacayot	10 815,00 €	12 978,00 €	Autofinancement	89 005,90 €
VC 30 : Lacareau	24 890,00 €	29 868,00 €		
VC 312 : Destieu	7 455,00 €	8 946,00 €		
VC 108 : Gravet à Pin de Fleur	19 925,00 €	23 910,00 €		

Total travaux

75 725,00 € 90 870,00 €

Maitrise d'œuvre 2020 5 300,75 € 6 360,90 €

Total opération 81 025,75 € **97 230,90 €** **Total financement** 97 230,90 €**Demande de FDAEC 2020**

M. le Maire expose que le Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes est une aide du Département de la Gironde allouée aux Communes pour des équipements non éligibles à d'autres subventions.

Une enveloppe cantonale est définie et répartie par les Conseillers Départementaux du Canton en fonction de l'intérêt des dossiers présentés.

Cette année, le dossier a dû être soumis aux Conseillers Départementaux pendant le confinement et M. le Maire a donc soumis la liste d'investissement ci-dessous.

Pour ces dépenses, le montant du FDAEC proposé par les Conseillers Départementaux en 2020 est de 22 300 €.

FDAEC 2020**Programmation**

Description	Destination	Montant	
		HT	TTC
<u>Équipements divers</u>			
Douchette	Restaurant scolaire	480,00 €	576,00 €
Armoire frigorifique	Restaurant scolaire	1 700,00 €	2 040,00 €
Scanner portable	Secrétariat mairie	205,00 €	246,00 €
Meuble	Secrétariat mairie	373,33 €	448,00 €
Autolaveuse	Foyer	2 967,74 €	3 561,29 €
Autolaveuse	Résidence autonomie	2 998,40 €	3 598,08 €
Tondeuse autotractée	Voirie	1 260,00 €	1 512,00 €
Tracteur	Voirie	23 220,00 €	27 864,00 €
Extincteurs	Tous bâtiments	1 056,60 €	1 267,92 €
Outillage	Service Technique	1 774,46 €	2 129,35 €
<u>Bâtiments</u>			
Remplacement pièce charpente porteuse	Cabinet de kiné	1 745,00 €	2 094,00 €
Remplacement Volets bois	Ecole de musique	1 250,00 €	1 500,00 €
Remplacement Menuiseries	Ecole de musique	2 757,15 €	3 308,58 €
Rénovation des Sols	Ancienne poste	10 569,00 €	12 682,80 €
Remplacement Porte et fenêtres	Ancienne poste	2 487,69 €	2 985,23 €
Travaux de maçonnerie	Ancienne poste	1 458,00 €	1 749,60 €
Chauffage complémentaire sanitaires	Médiathèque	1 167,07 €	1 400,48 €
<u>Espaces publics</u>			
Barrières.	Voirie	383,00 €	459,60 €
Plaques de rues	Voirie	907,40 €	1 088,88 €
Création d'un fronton tennis	Plaine des Sports	5 816,80 €	6 980,16 €
Remplacements luminaires	Eclairage public	2 927,25 €	3 132,16 €

Aire services camping-cars	3 925,12 €	4 710,14 €
Aire services camping-cars (complément)	673,55 €	808,26 €

Total **71 785,45 €** **86 142,54 €**

Le Conseil Municipal est appelé à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Gironde au titre du FDAEC 2020 pour un montant de 22 300 € et à s'engager à assurer le financement complémentaire de la façon suivante :

- Par autofinancement pour un montant de 63 842,54 € TTC.

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de ses membres présents :

- De réaliser en 2020 les opérations précitées
- De solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Gironde au titre du FDAEC 2020 pour un montant de 22 300 €
- D'assurer le financement complémentaire de la façon suivante : par autofinancement pour un montant de 63 842,54 €.

Modification de Commissions : urbanisme – information/communication

Il est proposé au Conseil Municipal d'ajuster son vote du 27 mai 2020 relatif aux Commissions municipales en ce sens :

- **Commission Urbanisme** : modification de ses membres : retrait de Mme Servant pour des questions d'incompatibilité professionnelle – candidature de M. Gadrat
- **Commission Information/Communication** : suite à la réunion toutes commissions du 10 juin 2020, il est proposé de modifier le nom et la mission de cette Commission et de la modifier ainsi « Commission Communication -Jeunesse- Culture »

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- Décide de ne pas voter à bulletin secret pour la nomination de M. Max Gadrat comme membre de la Commission Urbanisme et valide la candidature de ce dernier
- Prend acte du retrait de Mme Servant de cette même Commission
- Valide le changement de nom et de champ de compétences de la Commission Information/Communication qui devient Commission « commission Communication -Jeunesse- Culture »

Délégués auprès du SYer à proposer à la CDC

M. le Maire expose le rôle et les compétences de ce syndicat.

Chaque commune adhérente au Syndicat des Eaux et Rivières des Coteaux de Dordogne (SYer) doit proposer à la CDC un délégué titulaire et un délégué suppléant. Le Conseil Communautaire procédera alors, par vote, à la désignation de ses délégués auprès de ce syndicat.

Entendu ces explications, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide de ne pas voter à bulletin secret et de proposer à la CDC du Grand Saint-Emilionnais, comme représentants de la Commune de Saint Sulpice de Faleyrens auprès du SYER :

- M. Max Gadrat comme délégué titulaire
- M. Marc Lucas comme délégué suppléant

Correspondant Défense

M. le Maire expose le rôle du Correspondant Défense tel que présenté par le Ministère des Armées : « Créée en 2001, par le Ministère délégué aux Anciens Combattants, la fonction de Correspondant Défense a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense. Le rôle de Correspondant Défense permet d'associer les citoyens aux questions de défense. En tant qu'élu local, il peut mener des actions de proximité efficaces. Au sein de chaque Conseil Municipal, est désigné un interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du département et de la région sur les questions de défense. Les Correspondants Défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région »

Il appelle à désigner le Correspondant Défense de la Commune.

Entendu ces explications, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide de ne pas voter à bulletin secret et désigne M. Max Gadrat comme Correspondant Défense de la Commune.

Avis sur un transfert de Licence IV

M. le Maire expose à ses collègues la demande de mutation de la licence IV qu'il a reçue d'un commerçant de la Commune, le 28 mai 2020. Avant de se prononcer, il sollicite l'avis du Conseil Municipal.

Un débat s'ensuit.

A l'unanimité de ses membres présents, le Conseil Municipal donne un avis défavorable à cette requête, dans l'intérêt du village.

Point sur les Commissions

Finances

La trésorerie s'élève à 262 442,99 €.

Personnel :

La commission va devoir étudier le recrutement d'un agent pour les services scolaire et d'un agent pour le service technique.

Un vin d'honneur doit être organisé pour le départ à la retraite de Nicole Esclasse.

Communication/Jeunesse/culture :

M. Debart expose que la Commission va se réunir à nouveau pour étudier deux demandes émanant de la médiathécaire : la création de tote bags (à la charge de la CDC) et de marque-page (à la charge de la commune).

Il convient aussi de décider de la date de la prochaine parution du bulletin municipal et des modalités de distribution.

Urbanisme :

La commission se réunira le 18 juin.

M. le Maire expose qu'il va falloir mener une réflexion, et probablement délibérer, pour arrêter la position la Commune sur la réservation du macro lot et du lot n°9, en vente dans le cadre du permis d'aménager les

Voirie/Réseaux

M. Gadrat informe ses collègues de :

- la programmation des travaux de voirie 2020,
- du programme de curage des fossés avec location d'un matériel pour extirper des têtes de pont les herbes coupées lors du faucardage,
- la demande de pose d'un ralentisseur à Mauvinon,
- l'avancement du raccordement à la fibre,
- du refus de l'ABF pour l'implantation d'une antenne relais,

Prochainement, des travaux de raccordement auront lieu pour une jonction directe du réseau des eaux usées entre l'avenue de St Emilion, au niveau du cabinet de kinésithérapie et la station d'épuration.

Mme Servant expose les dégâts que fait l'engin de chantier sur sa servitude de passage, lorsqu'il entretient le ruisseau. Gadrat explique que le SYER devrait apporter une solution.

Bâtiments

M. Gadrat présente les différents dossiers en cours :

- éclairage extérieur et remplacement du gazon le long de la médiathèque,
- les travaux au sein du cabinet de kinésithérapie, et sur le parvis de l'église (éclairage/mobilier urbain/),
- prochaine mise en service de la borne camping-cars,
- cabinet médical dont le parking a été chiffré.

Ecole

M. Debart expose que la commission a effectué sa première visite de l'école et s'est accordée à dire qu'il s'agit d'un joli groupe scolaire, bien entretenu. Deux prochains chantiers ont été mis en avant : la réfection du préau central et l'aménagement du restaurant scolaire, bruyant et d'aspect triste.

Un travail sur le numérique est en cours.

Le retour à l'école pour tous les enfants est prévu pour le lundi 22 juin.

Vie associative

M. Stachowicz explique que la commission se réunira le 23 juin.

La question se pose de savoir si on organise un forum et, si oui, quand. La date du samedi 5 septembre 2020 est retenue.

M. le Maire explique qu'en raison de la crise sanitaire, la commémoration de l'appel du 18 juin est annulée.

L'école de musique organise une journée portes ouvertes le samedi 20 juin.

Il est convenu que M. Stachowicz se rapprochera du Comité des Fêtes pour savoir s'il y aura une édition 2020 de la Fête locale.

Sport

M. Debaud expose son intention de rencontrer les Présidents des Associations pour comprendre, dans un

21_DA-033-213504801-20200710-DELIB100721 fonctionnent ces associations et quelles sont leurs attentes et leurs besoins.

Il sollicite auprès de M. le Maire un complément d'information sur le dossier du tennis couvert.

Action sociale – logement social

La commission se réunira le 24 juin pour préparer l'installation du CCAS.

Espaces verts

M. Gadrat indique qu'il devient urgent de recruter un jardinier et qu'il faut trouver une solution pour désherber le cimetière.

M. Stachowicz suggère que cela puisse faire objet d'une journée solidaire, organisée par la Commission Action Solidarité et Initiatives Citoyennes.

Développement durable :

Les écocups ont été livrés et doivent être distribués aux associations ; les kits du SMICVAL n'ont pas encore été reçus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.

REÇU EN PREFECTURE

Le 10/07/2020

Application agréée E-legalite.com

21_DR-033-213304801-20200710-DELIBE10072